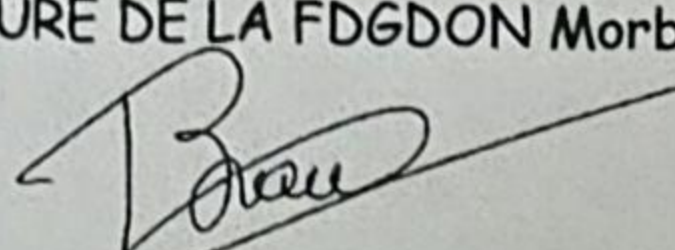


- La présente demande d'intervention pour le traitement de la chenille processionnaire du pin est à remplir complètement et sera à retourner à la FDGDON Morbihan pour le 4 septembre 2026 au plus tard, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de :
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité (hauteur maximum des pins : 20 mètres)
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins...)
 - Météorologie défavorable (pas de traitement en cas de pluie ou de vents forts)
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
 - Non affichage des zones de traitements par la Mairie sur les lieux fréquentés par le public.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite de la date prévue pour le traitement (en général 2 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété et, éventuellement, de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM et Prénom + Adresse résidence principale	
NOM : _____	Prénom : _____
N° : _____	Rue : _____
Code Postal : _____	VILLE : _____
Téléphone : _____	
Adresse précise du lieu de traitement	
N° : _____	Rue : _____
Code postal : _____	Commune : _____
Nombre <u>exact de pins</u> : _____	Nombre de sites : _____
Précision sur l'emplacement des pins : _____	
Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____	
Accès à la propriété	
☐ Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (<u>largeur nécessaire : 1,60 m</u>), portail non fermé à clé,... ☐ Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant le traitement.	
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées sur ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre du prestataire : <u>FARAGO Bretagne</u>. SIGNATURE DU CLIENT : SIGNATURE DE LA FDGDON Morbihan : Date : _____ 	

NB : Pour la chenille du chêne, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera en **Février 2027**.